

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le treize novembre deux mille dix-neuf à 20h30 heures, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire, Monsieur Denis POIX-DAUDE.

Étaient Présents : Denis POIX-DAUDE, Danièle BIESSE, Daniel GRAF, Isabelle ANDREZ Jérôme CORDIER, Gérald GRESSET, Luc VEROT, Jean-François VEILLET, Thierry LABRIET, Michel MOREL,

Absents : Pascal DECHASSE, Josette TAMBURINI, Marie-Christine POIX

Excusés : Marie-Pierre ROUDEAU, Anne-Elisabeth SAUVAGE a donné procuration à Isabelle ANDREZ

Secrétaire de Séance : Jérôme CORDIER

Monsieur le Maire déclare le conseil municipal ouvert à 20H30

Observations relevées sur le compte-rendu conseil municipal du 09/10/2019

Point 3 – indemnité d'éviction ou de résiliation : la délibération a été rédigée conformément à la demande de l'office notarial.

Point 13 – demande de terrain des dentistes : M. MOREL demande que ce projet soit déposé selon la procédure P.P.P, PARTENAIRES PUBLICS PRIVÉS.

Monsieur le Maire demande de supprimer le point 7 « secours sur pistes à Entre les Fourgs » tarifs inchangés pour la saison 2019-2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une décision de l'ordonnateur a été prise concernant les dépenses imprévues à savoir :

Chapitre 022 = - 35 890 €

article 6068 : + 2 500 €/ article 615232 : + 2 500 €/ article 6226 : + 30 000 €/article 678 : + 890 €

Monsieur le Maire remercie Jean-François VEILLET pour son engagement professionnel et label SYLVO TROPHEE obtenu par la commune de Jougne.

1/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Isabelle Andrez, adjointe au maire, présente la liste des associations qui ont sollicitées la commune afin d'obtenir des subventions :

AFM TELETHON	50.00	ASSOC. DONNEURS DE SANG	50.00
ASSOC. POUR UN PTIT PLUS	500.00	AMICALE DES ANCIENS SOLDATS	150.00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	625.00	BANQUE ALIMENTAIRE	50.00
CLUB DU 3 ^{ème} AGE LES GENTIANES	320.00	COMITE D'ANIMATION	2500.00
CROIX-ROUGE FRANCAISE	120.00	FEDERATION ANCIENS COMBATTANTS	140.00
GALIPETTES ET SUCRES D'ORGE	50.00	SOS FUTURS MAMANS	50.00
UNION MUSICALE DE JOUGNE	1200.00	GYM MONT D'OR 2018 +2019	2 X 120
SPELEO CLUB	200.00	ASSOC. AU PTIT PANIER	50.00
JOUGNE PETANQUE	50.00	CLUB JAGUAR	100.00
RESTAURANT DU CŒUR	50.00	ADMR	50.00
ONCO DOUBS	100.00	MUSEE DU FER VALLORBE	150.00

Le musée du fer à Vallorbe demandait une participation exceptionnelle de la commune de Jougne, dans le cadre des 40 ans du musée, à hauteur de 300.0 CHF, il lui sera versé la somme de 150. 00 €

JF VEILLET ne participe pas au vote.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

2/ DEMANDE DE CONCOURS DE VALENTION METRAL

Isabelle ANDREZ, adjointe au maire, rappelle le travail réalisé par Valentin Metral, étudiant en master d'archéologie du bâti sur la commune de Jougne et fait lecture de son courrier en date du 18 septembre 2019.

Compte-tenu du travail effectué et de la satisfaction de la municipalité, Isabelle Andrez propose que la commune de Jougne apporte son concours dans l'élaboration du livret proposé par Valentin Metral.

Elle propose qu'une aide lui soit versée d'un montant de 500 € avec une commande de 4 exemplaires.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

3/ ACHAT PARCELLE C 114 - COFORET

Daniel GRAF, adjoint au maire, fait lecture de la proposition de COFORET, coopérative forestière mandatée pour effectuer la vente de la parcelle C114 d'une contenance 1.9652 ha appartenant au GROUPEMENT FORESTIER TCL Jean.

Après réflexion, il propose que la commune de Jougne achète cette parcelle au prix de 15 250 € TTC, ceci compte-tenu de la topographie de la parcelle difficilement mécanisable.

Il sera demandé au propriétaire de redéfinir les limites de propriété côté nord.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

4/ AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES

Daniel GRAF, adjoint au maire, rappelle les délibérations concernant ce dossier à savoir :

2019-02-02 montant initial du marché de travaux : 218 340.09 € HT

2019-07-05 modification par maître d'œuvre : 220 753.13 € HT

2019-06-06 avenant lot 7 électricité : 2 618.60 € HT

2019-07-05 montant total des travaux répartis par lot : 223 371.00 € HT

Il propose un avenant sur les lots suivants :

Lot 1 – GROS ŒUVRE – entreprise PODICO – moins-value 148.16 € HT

Lot 6 – CHAPE CARRELAGE FAIENCE – entreprise Sylvain GIRARDET – plus-value 991 € HT

Lot 7 – ELECTRICITE - entreprise GUYON VILLEMAGNE – plus-value 3 046.93 €

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

5/ SECOURS SUR PISTE DOMAINE METABIEF MONT D'OR

Dans le cadre de l'organisation des secours sur le domaine skiable de la station de Métabief Mont d'Or, Madame Danièle BIESSE, adjointe, soumet à l'assemblée délibérante les tarifs de secours applicables à compter de la saison hivernale 2019/2020 :

EVACUATION SUR PISTES

- **51 € pour le « front de neige »**

Secteur Piquemiette : surface délimitée par la plate-forme de départ de la gare du télésiège de la Piquemiette ;

- **193 € pour les « zones rapprochées »**

Secteur Piquemiette : Piste Grange Deniset complète

Secteur Col de Jougne : La piste intégrale du Col de Jougne ;

- **345 € pour les « zones éloignées »**

Secteur Piquemiette : Pistes Creux Soudet, Vieux Chalet, Bouc Blanc, Noire Compétition, Grange des Pauvres, La Source, Güdel, Raccourci.

Piste Troupézy [partie aval] : balise n° 7 à n° 1

Piste : Nature Ride Chamois

EVACUATION HORS PISTES

- **675 € pour les « zones hors-pistes balisées » et « pistes fermées »**

Les frais pour secours hors-piste situés dans des secteurs éloignés, non accessibles gravitairement par remontée mécanique, caravane de secours, recherches de nuit, etc... peuvent donner lieu à facturation sur la base du coût horaire :

→ des personnes pisteurs-secouristes engagés : 46,00 € / heure

→ des machines utilisées :

→ chenillette : 180,00 € / heure

→ scooter :

(Incorporation du conducteur au tarif) 61,00 € / heure

→ véhicule 4 X 4 : 61.00 € / heure

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

6/ EVACUATION DES BLESSES SUR LE DOMAINE DE JOUGNE

Madame Danièle BIESSE, adjointe au maire, présente au conseil municipal la convention de mise à disposition des moyens opérationnels pour l'évacuation des blessés sur les pistes de ski alpin sur le territoire de la commune de Jougne.

Il est notamment question de valider les tarifs suivants :

- Garantie de recettes d'un montant de 638 € par véhicule présent à partir de la saison 2019/2020,
- L'évacuation de chaque blessé pour un montant de 255 € à partir de la saison 2019/2020,
- Une indemnité d'annulation de permanence d'un montant de 145 € par journée :

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

7/ VENTE DE PARCELLES DU SMMO A LA COMMUNE DE JOUGNE

Monsieur le Maire de Jougne présente la proposition du comité syndical du SMMO à savoir vendre les parcelles N°103, N°104 et N°109 situées au col de Jougne à la commune de Jougne.

La superficie totale des parcelles est de 490 m².

Le prix proposé par le SMMO est de 4.50 € TTC le m² Soit 2 205 € TTC. Les frais de notaires seront à la charge de la commune de Jougne.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

8/ LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE RUE DU FRANOULET

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, présente la nécessité de faire suite à la délibération N°2019-06-03 du 12/06/2019 en procédant à une enquête publique concernant la rue du Franoulet. Les parcelles concernées par la rétrocession de voirie sont les suivantes : AC 394/395/396/495/496.

La question se pose sur l'utilité de reprendre la parcelle AC 495 qui mène à un immeuble collectif (voie sans issue).

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

9/ LOCATION LOCAL FERMO

Daniel GRAF, adjoint au maire, informe l'assemblée que 3 personnes :

Eddy Jonquières agent technique de la commune, Damien Coulon employé de l'entreprise BOUCARD MT D'OR, et de Laurent Maire Entreprise BOUCARD MT D'OR ont fait une demande de location d'un local afin de stocker leur véhicule pour l'hiver 2019-2020

Le tarif de location est fixé à 1€/m² par mois à savoir

Eddy Jonquière - surface en m² : 21 m² Soit un montant de 21€/mois du 15/11/2019 au 15/04/2020

Damien Coulon - surface en m² : 25 m² Soit un montant de 25€/mois du 15/11/2019 au 15/04/2020

Laurent Maire – surface en m² : 25 m² soit un montant de 25 €/mois du 20/12/2019 au 29/02/2020

Revoir la problématique du stockage des costumes du théâtre - possibilité de stockage dans la chapelle d'hiver -

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

10/ DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN DES DENTISTES

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2019-10-13 en date du 09/10/2019 concernant la validation de la demande d'achat de la parcelle AB 266 par les dentistes Julien Mercier, John vigneron et Mélodie Ghnassia.

Il fait lecture du courrier du 23 octobre 2019 des docteurs qui redemandent à acquérir la parcelle AB 265, afin de pouvoir réaliser un projet plus adapté en taille.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à ce jour la parcelle AB 265 n'est pas dépolluée. Les travaux de dépollution sont prévus courant novembre 2019.

Il propose de valider la demande d'achat de terrain de la parcelle AB 265 au prix de 150 € HT le m² dès lors que les travaux de dépollution auront été réalisés.

1 ABSTENTION : Michel MOREL

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE

11/ PROPOSITION SAS DEXHY pour 2^{ème} MICROCENTRALE

Monsieur le Maire présente la proposition de la SAS DEXHY concernant la remise en service de la 2^{ème} microcentrale. La SAS DEXHY, experte dans le domaine de la construction et de la réhabilitation de centrales hydroélectriques, propose une phase d'études (faisabilité, relevés de terrain, études d'avant-projet et demande d'autorisation d'exploitation et demande d'obligation d'achat de l'énergie produite) puis dans un deuxième temps une phase de réalisation (remise en service de la 2^{ème} microcentrale).

La SAS DEXHY propose un protocole d'accord avec une promesse de bail emphytéotique pour ce qui concerne les parcelles A127/A128/A129.

Après débat et réflexions sur ce projet, Monsieur le Maire propose d'ajourner cette décision.

DECISION AJOURNEE

12/ DEVIS COLAS POUR AUSCULTATION DES ROUTES

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise COLAS NORD EST pour l'auscultation de la voirie de Jougne.

Le montant du devis s'élève à 6360 € HT soit 7632 € TTC.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

13 / DEMANDE D'ADAPTATION MINEURE DU PLU

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Verly SCI JEAN MISANIS-SAS SOTRACO, Monsieur Faure et Dubois SAS ANGIMO concernant la demande d'adaptation mineure du PLU afin de rendre constructible une petite surface de terrain d'environ 500m² incluse en zone N.

Le projet des sociétés SCI MISANIS, SAS SOTRACO et SCI ANGIMO serait de pouvoir reculer l'implantation du bâtiment existant par rapport à la RN57 et ainsi créer une vingtaine de parkings supplémentaires.

La demande concerne les parcelles 327/327 et 256 qui sont actuellement en zone N pour les transférer en zone UC.

Monsieur le Maire propose d'ajourner cette décision par manque d'éléments. Le cabinet DORGAT sera sollicité afin de savoir si une modification simplifiée du PLU est possible dans le cadre d'un changement de zonage.

DECISION AJOURNEE

INFORMATIONS DIVERSES

Reprise du restaurant Franckie : Lecture du courrier de Messieurs FAUVEAU, BROM et Madame GIROD qui souhaitent acquérir le restaurant Franckie et demandent quelques aménagements :

. Installation d'une terrasse démontable sur la rue du télésiège : accord de principe avec visite sur place pour définir l'emprise.

. Création de toilettes PMR : avis favorable

. Utilisation de niveau N-1 pour créer des logements : accord de principe mais voir comment adapter le bail

Suite et fin du projet Piquemiette : Lecture du courrier de Messieurs GIRARD, GELIN, MERLE concernant l'abandon du projet car non rentable.

Projet Bel Coster : Les oppositions ont été levées, les associations suisses se sont regroupées pour faire un recours cantonal. L'association « au pied du Mt D'or » regroupera les oppositions françaises.

Courrier Mesdames Nicolier et Ansermier : lecture du courrier qui demande un lieu de stockage abrité pour la collecte de journaux via l'association des parents d'élèves. Prévoir un lieu pour pouvoir stocker 10 palettes de journaux.

Loi engagement et proximité : couple indéfectible commune/intercommunalité

Reconnaissance du syndicat mixte Haut-Doubs Haute-Loue en tant qu'EPAGE (Etablissement public d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

La séance est levée à 23 h 42

La secrétaire de séance,

Fait à Jougne, le 13 novembre 2019

Le Maire,

Denis POIX-DAUDE



Jérôme CORDIER

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Jérôme Cordier.